

AVIS,

Objet : loi 25

Madame, monsieur,

Le Centre d'Action Bénévole des Source a à cœur le respect de votre vie privé. Afin de nous conformer aux nouvelles dispositions de la Loi en matière de protection des renseignements personnels, nous vous informons que la direction du Cab a modifié sa politique de confidentialité des renseignements.

Loi 25: "cette réforme modernise les règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel. Une protection accrue des renseignements personnels et de nouveaux droits pour le citoyen, une gestion des renseignements personnels plus responsable et transparente par les organismes publics."

Concrètement, le Cab se limite à conserver que les renseignements essentiels et à les utiliser qu'aux fins pour lesquels ils ont été collectés.

Pour toutes questions relatives à la confidentialité des renseignements et à l'application de la nouvelle loi 25, communiquez avec moi!

Christian Boucher, dg.